

|                              |
|------------------------------|
| CORREZE                      |
| DÉPARTEMENT                  |
| TULLE                        |
| CANTON                       |
| TULLE                        |
| COMMUNE                      |
| Secrétariat Général<br>NG/SC |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° \_\_\_\_\_

Liberté - Égalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Arrêté portant approbation du contrat de prestations artistiques liant la Ville de Tulle et l'Association La Part des Anches pour « Le Bal d'à côté » organisé le vendredi 26 juin 2026 à l'occasion du Festival « Tulle remet le son »**

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté n°58 du 3 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Hélène DESCHAMPS, Quatrième adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle va organiser du 26 au 28 juin 2026 le Festival « Tulle remet le son »,
- Considérant qu'elle a sollicité, à cette fin, l'Association La Part des Anches pour l'organisation d'un bal le vendredi 26 juin 2026, Quai Baluze,
- Vu le contrat de prestations artistiques conclu avec l'Association La Part des Anches,

## ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Approuve le contrat de prestations artistiques d'un bal liant la Ville de Tulle et l'Association La Part des Anches – 53, rue du Clos Sainte Marie – 87000 LIMOGES pour « Le Bal d'à côté » programmé le vendredi 26 juin 2026, Quai Baluze, à l'occasion du Festival « Tulle remet le son ».

Le montant de cette prestation s'élève à 500,00 € TTC.

Le règlement se fera sur présentation d'une facture.

La Ville prendra en charge le repas du soir du 26 juin pour 4 personnes.

**ARTICLE 2 :** Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville  
Compte : 60428 - Code : ANIMAT/LESON

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- Association La Part des Anches

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



TULLE, le 4 mai 2026

Le Maire- adjoint,

Hélène DESCHAMPS

Transmis au contrôle de Légalité le : 11 2 MAI 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 11 2 MAI 2026

AD87\_04052026



# CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES

Contrat n° C2600001

## Table des matières

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| 1. Parties                       | 1 |
| 2. Objet et durée du contrat     | 2 |
| 3. Engagements de l'organisateur | 2 |
| 4. Engagements du prestataire    | 2 |
| 5. Prix                          | 2 |
| 6. Modalités de paiement :       | 2 |
| 7. Délais de paiement            | 3 |
| 8. Assurances                    | 3 |
| 9. Résiliation ou annulation     | 4 |
| 10. Signature                    | 4 |

## 1. Parties

### ENTRE :

L'association La Part des Anches,  
domiciliée au 53, rue du Clos Sainte Marie 87000 LIMOGES,  
représentée par Monsieur Samuel MANDONNAUD, Président,  
identifiée à l'INSEE sous le numéro SIRET est 92112579500010,  
e-mail : contact@lapartdesanches.fr  
numéro de téléphone : 06 27 86 42 95

Désigné ci-après « **L'ARTISTE** »,

D'une part,

### ET

La société COMMUNE DE TULLE  
dont le siège social est situé 10 Rue Félix Vidalin 19000 Tulle  
représentée par Nicolas Giner, dûment habilité,  
identifiée à l'INSEE sous le numéro SIRET 21192720700012  
e-mail : tulleremetleson@ville-tulle.fr  
numéro de téléphone : 05 55 21 73 00

Désigné, ci-après, « **L'ORGANISATEUR** »,

D'autre part,

## 2. Objet et durée du contrat

Bal organisé par Le Bal d'à côté dans le cadre du festival Tulle remet le son.

Lieu de la prestation : Quai Baluze à Tulle

Date et heure de la prestation : 26 juin 2026 à 23h30

## 3. Engagements de l'organisateur

L'organisateur s'engage à :

- fournir un repas avant le spectacle aux 4 musiciens
- lumières,
- sonorisation

La fiche technique des besoins en matériels scéniques est jointe en annexe n°1 (D2600001).

#### **4. Engagements du prestataire**

Le prestataire s'engage à :

- assurer un bal-trad d'une durée de 1 heure et 30 minutes
- être présent pour les balances à l'horaire indiquée par l'organisateur

#### **5. Prix**

L'organisateur s'engage à verser à l'artiste la somme de **500 € HT** au titre des prestations artistiques effectuées, conformément au devis en annexe n°2.

#### **6. Modalités de paiement :**

L'artiste enverra une facture après l'exécution de la prestation artistique.

L'organisateur réglera la somme convenue à l'article 5 sur le compte suivant dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi de la facture.

#### **RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

CR CENTRE OUEST  
LIMOGES BABYLONE

Tel: 0519780180

**Intitulé du Compte** ASSOC. LA PART DES ANCHES  
53 RUE DU CLOS SAINTE MARIE  
87000 LIMOGES

**Code établissement** 19506

**Code guichet** 00011

**Numéro de compte** 28134167701

**Clé RIB** 07

**IBAN** FR76 1950 6000 1128 1341 6770 107

**BIC** AGRIFRPP895

#### **7. Assurances**

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux prestations objet du présent contrat.

#### **8. Résiliation ou annulation**

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnités d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi ou la jurisprudence.

#### **9. Signature**

Est accepté le présent contrat,

A Tulle.....

Le 04/05/2026.....

L'organisateur



A Limoges.....

Le 29/04/2026.....

Le Président

Samuel MANDONNAUD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "sm", located below the name Samuel MANDONNAUD.

Transmis au contrôle de Légalité le : 12 MAI 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 12 MAI 2026

AD 87-040526

# Devis D2600001

28 avril 2026

## Émetteur

Société : **Association La part des anches**  
Votre contact : Samuel Mandonnaud  
Adresse : 53 rue du clos sainte marie  
87000 Limoges  
Pays : France  
Numéro d'entreprise : 921 125 795 00010  
Adresse email : lapartdesanches@unevie.fr  
Site internet : <https://lapartdesanches.fr/>

## Destinataire

Société : **COMMUNE DE TULLE**  
Nom : Nicolas Giner  
Adresse : 10 Rue Félix Vidalin  
19000 Tulle  
Pays : France  
Numéro d'entreprise : 21192720700012  
Code d'activité : 84.11Z  
Numéro de TVA : FR80211927207  
Numéro de téléphone : 05 55 21 73 00  
Adresse email : [tulleremetleson@ville-tulle.fr](mailto:tulleremetleson@ville-tulle.fr)  
Site internet : <https://www.ville-tulle.fr>

## Détail

| Type    | Description  | Prix unitaire | Quantité | Total    |
|---------|--|---------------|----------|----------|
| Service | Bal trad du groupe La part des anches ( 4 musiciens )<br>Date : Vendredi 26 juin 2026<br>Lieu : Quai Baluze<br>Durée : 1h30<br>Sans prestation technique | 500,00 €      | 1        | 500,00 € |

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

**Total** 500,00 €

## Conditions

Conditions de règlement : À réception  
Mode de règlement : Virement bancaire

## Bon pour accord

À Tulle , le 04 / 05 / 2026

Signature et cachet



Qualité de signataire

Le Maire adjoint, Hélène DESCHANGES

Transmis au contrôle de Légalité le : 12 MAI 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 12 MAI 2026



## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

---

**CR CENTRE OUEST  
LIMOGES BABYLONE**

28/04/2026

**Tel: 0519780180**

Intitulé du Compte:

ASSOC. LA PART DES ANCHES  
53 RUE DU CLOS SAINTE MARIE  
87000 LIMOGES

---

### DOMICILIATION

**Code établissement**

19506

**Code guichet**

00011

**Numéro de compte**

28134167701

**Clé RIB**

07

**IBAN** (International Bank Account Number)

FR76 1950 6000 1128 1341 6770 107

**BIC** (Bank Identification Code) **AGRIFRPP895**